

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES — COMPTE RENDU - RENCONTRE DU 21 FÉVRIER 2019

Rédigé par STÉPHANE SCHAAL, secrétaire CVAP

Étaient présents :	
Mme Dumas Michèle	Administratrice, Conseil de quartier Saint-Roch
Mme Hamelin Geneviève	Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
M. Hudon Ghislain	Représentant, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
Mme Lévesque Mélanie	Représentante, Conseil de quartier de Maizerets
M. Lévesque Sylvain	Représentant, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M. Métivier Anick	Directeur, relation avec la communauté, Administration portuaire de Québec
Mme Ramirez Marjorie	Représentante substitut, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
M. Riffon Joël	Professionnel, Direction de Santé publique
M. Samson Alain	Représentant, Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire
M. Schaal Stéphane	Secrétaire, Conseil régional de l'environnement — Capitale-Nationale
M. Veilleux Sébastien	Représentant-substitut, Conseil de quartier Chute — Montmorency
Mme Verreault Sylvie	Division de la qualité du milieu, Ville de Québec
Étaient absents :	
M. Angenot Francis-Olivier	Représentant, Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
M. Bonin Éric	Contrôle, ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)
Mme Corbeil Priscilla	Représentante substitut, Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
M. Goupil Mathieu	Président, Conseil de quartier Chute — Montmorency
M. Vallée Jean-François	Administrateur, Conseil de quartier de Lairet
Mme Verreault Suzanne Présidente	Conseillère municipale — district de Limoilou, responsable de l'environnement et du développement durable

ORDRE DU JOUR	MINUTAGE
1. Mot de bienvenue et présentation des membres	5 min
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	5 min
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 17 janvier 2019	10 min
4. Suivis des dossiers — 17 janvier 2019 <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel – juin 2018 avec modifications • Suivi auprès de Caroline Boiteau, MELCC • AIM recyclage • Lettre de remerciement • Pauline Robert, nouvelle directrice des projets et opérations et représentante CRE au CVAP 	20 min
5. Suivi d'information de l'APQ. <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau tableau des plaintes • Nombre d'emplois sur le site du port directement attribuable à Beauport 2020 • Suivis des diverses consultations en cours, terminées et à venir. • Données détaillées de qualité de l'air de la station dans la communauté, présenter la rose des vents — en faire un élément statutaire à même les suivis • Visites • Recours collectif 	30 min
6. Suivi d'information du MELCC	10 min
7. Suivi d'information DSPublique	10 min
8. Correspondances reçues	10 min
9. Autres sujets.	15 min
10. Date de la prochaine rencontre	5 min
11. Fin de la rencontre	-
Temps de rencontre total estimé (heure décimale)	120 min

Abréviations : VQ = Ville de Québec ; SCN = Secrétariat de la Capitale nationale ; MELCC = ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ; APQ = Administration portuaire de Québec, ACÉE : Agence canadienne d'évaluation environnementale, ÉIE : étude d'impact environnemental

Sujets	Précisions	Suivis	Responsable	Échéance
1. Mot de bienvenue, présentation des membres et adoption de l'ordre du jour				
<p>À 19 : 03, début de la rencontre</p> <p>Mme Suzanne Verrault ne pouvant être présente à la rencontre, c'est Mme Geneviève Hamelin, Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou qui assume la présidence de l'assemblée.</p> <p>Mme Hamelin ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants. Un tour de table est réalisé pour présenter les nouveaux membres.</p>				
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 21 février 2019				
<p>Mme Geneviève Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour du 21 février 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>				
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 17 janvier 2019				
<p>Mme Hamelin présente le compte rendu de la dernière rencontre. Plusieurs corrections sont apportées.</p> <p><u>Suivi de la demande auprès de Mme Caroline Boiteau, représentante du MELCC</u> Le secrétaire mentionne que la formation se fera au mois de mai après les élections des conseils de quartiers et les assemblées générales annuelles qui auront lieu en avril. Mme Hamelin propose que les membres du comité remettent leurs questions et leurs besoins pour la formation au secrétaire du CVAP. Cette liste sera ensuite transmise à Mme Boiteau. La date limite est fixée au 15 avril.</p> <p><u>Tableau de suivi des demandes faites à l'APQM</u> M. Anick Métivier apporte certaines précisions suite au commentaire du représentant du conseil de quartier du Vieux-Québec (inscrit en page 4 du compte rendu de la rencontre du 17 janvier) qui mentionnait que « l'APQ et les industriels du port seraient prêts à partager leurs données ». En réponse à ce commentaire,</p>		<p>Mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre (21 mars 2019)</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p>

<p>M. Métivier explique qu'il s'agit là d'une erreur et qu'il est important de faire la différence entre les données de la communauté et celles du port de Québec.</p> <p>En effet, les premières sont prélevées via les capteurs de sa station qui mesure en continu la qualité de l'air dans la communauté (installée sur la 3^e avenue). Ces données sont publiques et sont diffusées sur le site de l'APQ. Les secondes proviennent de capteurs installés sur le territoire du port de Québec à proximité immédiate des installations ce qui permet d'avoir des niveaux d'alerte le plus bas possible, de réagir vite en cas d'incident et de contenir l'incident à l'intérieur du périmètre du port de Québec. Ces données ne sont donc pas représentatives de ce qui se passe dans la communauté.</p> <p>Le compte rendu du 17 janvier est accepté avec une correction à apporter à la dénomination de la norme ISO 14001 : 2015.</p>			
4. Suivis des dossiers — 17 janvier 2019.			
<p>Le secrétaire présente les suivis réalisés et leur état d'avancement.</p> <p><u>Formation MELCC</u> La formation qui sera donnée par Mme Caroline Boiteau, représentante du MELCC aura lieu en mai et les membres du comité ont jusqu'au 15 avril pour transmettre leurs questions.</p> <p><u>Rencontre avec M. Yves Lapointe et visites des installations d'AIM Recyclage à Lévis</u> Le secrétaire évoque la rencontre du 15 février 2019 avec Yves Lapointe, directeur chez AIM Recyclage et la visite des installations de Lévis. Il rappelle que M. Lapointe est ouvert à présenter les activités de l'entreprise. On vise une présentation au mois de juin ou bien à l'automne 2019 selon les disponibilités.</p> <p><u>Lettre de remerciements pour l'implication de M. Frédéric Lewis</u> Le secrétaire mentionne qu'une lettre de remerciements a été envoyée à M. Lewis pour son implication et de son travail au comité.</p>			

5. Suivi d'information de l'APQ

Le représentant de l'APQ entame sa présentation des suivis.

1) Registre des plaintes et mention des incidents d'intérêt

Le représentant de l'APQ présente le tableau des plaintes et des incidents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018. Les plaintes et les incidents sont comptabilisés par trimestre ce qui veut dire que le prochain rapport sera en mars 2019.

M. Métivier poursuit avec les définitions des termes plainte et incident. Pour l'APQ, une plainte provient d'un résident ou d'un employé du port qui voit ou qui vit certaines choses et qui va faire une plainte officielle.

La définition de l'incident est beaucoup plus large puisqu'elle peut inclure autant un incident comme le déversement au sol d'un gallon d'huile ou un événement de plus grande importance. Tous les incidents sont consignés dans un registre ce qui représente une grande quantité d'informations.

Le représentant de l'APQ propose donc comme il le fait déjà au sein du comité de cohabitation de présenter seulement les plaintes enregistrées et tous les incidents dignes d'intérêt, c'est-à-dire les incidents qui pourraient avoir un impact potentiel dans la communauté.

M. Métivier poursuit en expliquant que le tableau prendra le titre de *registre des plaintes et mention des incidents d'intérêt*.

Q : De quelle manière l'APQ faite-elle le tri entre les plaintes et les incidents ? Les plaintes et les incidents sont-ils répertoriés sur un même document ?

R : Le représentant de l'APQ précise qu'il n'est pas au courant de tous les incidents mineurs. En revanche, il est mis au courant dès qu'il y a un incident plus important même si l'incident a été maîtrisé. Il y a un registre des plaintes et des incidents. Tous les incidents sont inscrits au registre peu importe leur nature ou leur ampleur.

Envoyer le registre des plaintes et mention des incidents d'intérêt aux membres du comité

Secrétaire

Prochaine rencontre

<p>Q : Tous les incidents sont-ils signalés au Ministère ?</p> <p>R : Pas tous. Seulement les incidents rapportés aux instances gouvernementales sont ceux qui représentent un intérêt pour les instances gouvernementales provinciales et fédérales, en fonction de leur nature et de leur ampleur (exemple: s'il y a un impact potentiel pour la communauté environnante, pour le fleuve etc.). La législation applicable est suivie à cet effet.</p> <p>M. Métivier précise que le tableau est disponible sur le site WEB de l'APQ, via les compte rendus du Comité de cohabitation Port-Communauté.</p> <p>Le représentant fait le suivi des plaintes enregistrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une plainte a été déposée le 23 octobre 2018 pour le secteur de l'Anse au Foulon avec en cause le niveau sonore. Il s'agit d'un navire a quai qui utilisait une génératrice de vieille génération. Une notice a été transmise au capitaine du navire en question afin que ce dernier remédie à la situation avant son prochain passage au Port de Québec. Il devra fait un suivi au Maître de Port à cet effet avant sa prochaine visite. • Une plainte a été déposée par des débardeurs le 29 novembre 2018 ajouter qu'il y a eu intervention de l'équipe environnement de l'APQ qui a demandé au navire de régulariser la situation concernant le contrôle de résidus de manutention (scorie) qui menaçaient de tomber à l'eau. Bonne collaboration du navire et aucun incident à déplorer. • Une plainte a été déposée par une résidente le 30 novembre 2018 pour pollution lumineuse. Suite à une panne électrique, de l'éclairage d'appoint avait été installé à cet endroit-là. La situation a été corrigée en réorientant le système d'éclairage. • Une plainte a été déposée dans le secteur Maizeret le 13 décembre pour cause de bruit du aux opérations de manutention de déchets métalliques chez AIM recyclage. Une étude a été menée avec une firme spécialisée pour évaluer le bruit des opérations de manutention de déchets de fer, de fonte et d'acier. Les résultats indiquent que les normes fédérales et provinciales sont respectées. <p>Aucun incident n'a été enregistré pour la période.</p>			
---	--	--	--

<p><u>2) Nombre d'emplois sur le site du port directement attribuable à Beauport 2020</u></p> <p>Pas de réponse pour l'instant. L'APQ attend la conclusion du contrat avec le nouveau client.</p> <p>Q : Qui est le client ? R : Des négociations sont toujours en cours à cet effet. Une annonce officielle suivra à la fin de celles-ci.</p> <p><u>3) Suivi des diverses consultations en cours et à venir</u></p> <p><u>Beauport 2020</u></p> <p>Le représentant de l'APQ explique le processus d'évaluation environnementale en cours. M. Métivier précise que l'APQ serait sur le point de compléter ses réponses et serait alors prête à transmettre son document-réponse à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), mais que le processus est pour le moment arrêté. Des discussions sont toujours en cours entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et Ministère Pêches et Océans (MPO) sur la question du <i>bar rayé</i>. M. Métivier explique que l'ACEE attend la conclusion des discussions sur l'aspect <i>poisson</i> entre l'APQ, le MFFP et MPO pour continuer son travail.</p> <p>Q : Dans le cadre du processus d'évaluation, l'ACEE demandait beaucoup d'informations concernant la qualité de l'air. Il y a-t-il des informations, des données qui méritent d'être rapportées au CVAP ? Quels sont les points intéressants que le Port de Québec a remis dans son rapport ? Les grandes lignes des études ? R : Le représentant de l'APQ propose de vérifier s'il est possible pour l'APQ de dévoiler certaines informations concernant la qualité de l'air en sachant que le processus d'évaluation n'est pas complété. Si c'est le cas, une présentation pourrait être organisée.</p> <p>Pour terminer, M. Métivier explique que la prochaine étape du processus de consultation portera sur le document préliminaire produit par l'Agence et se fera en ligne. Les parties prenantes auront alors 30 jours pour émettre leurs commentaires. Le représentant de l'APQ mentionne également que l'ACÉE pourrait décider</p>	<p>Valider avec de l'APQ si les informations concernant la qualité de l'air peuvent être présentées au comité</p> <p>Faire un suivi régulier concernant l'état d'avancement du processus d'évaluation du projet Beauport 2020 (en faire un point statutaire)</p> <p>Vérifier auprès de l'Agence quelles sont les prochaines étapes et quelles formes elles prendront.</p>	<p>Secrétaire et APQ</p> <p>Secrétaire et APQ</p> <p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p> <p>Prochaine rencontre</p> <p>Prochaine rencontre</p>
--	---	---	--

<p>d'ajouter une ou des étapes si elle le désirait. Par exemple, soumettre notre cahier de réponses dans une forme de consultation publique avant même de rédiger le rapport préliminaire. Ce qui pourrait mener à une autre série de questions.</p> <p>Q : Le processus sera uniquement en ligne ? R : Habituellement, oui. Mais peut-être fera-t-elle exception dans ce cas-ci, étant donné qu'il s'agit pour l'ACEE de la première fois qu'elle doit traiter des projets portuaires. L'APQ n'exclut pas non plus de refaire des séances d'information.</p> <p>Il est proposé par la présidente d'ajouter ce point au statutaire et de revoir les conditions de l'entente signée entre l'ACEE et le CVAP.</p> <p><u>Passerelle cyclable à la Pointe-à-Carcy</u> Anick Métivier explique qu'environ 200 personnes ont participé au processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) organisé dans le cadre du projet d'aménagement d'une passerelle cyclable. Les préoccupations des citoyens ont été transmises à la Ville. Mme Hamelin ajoute que la formule de consultation était très intéressante, notamment les stations explicatives. M. Métivier précise que l'APQ fonctionne de cette façon depuis quelques projets et qu'elle poursuivra en ce sens dans l'avenir.</p> <p><u>Projet de la Coop Fédérée</u> Le représentant de l'APQ rappelle que le projet de la Coop fédérée a été accepté en août 2018 mais avec conditions et exigences à rencontrer pour le promoteur. Pour en savoir plus, il est possible de consulter le certificat de décision sur le site de l'APQ.</p> <p>Q : Serait-il possible de partager le lien vers le certificat de décision ? R : Le lien se trouve actuellement sur le site internet du port de Québec dans la rubrique PEPC.</p> <p>Q : Le projet d'aménagement de la promenade Champlain a été soumis à un BAPE. Le projet de la Coop Fédérée, non. Pour quelle raison ? R : La promenade Champlain arrête avant le territoire du port et ses installations. Un BAPE a été réalisé pour le projet d'aménagement de la promenade de Champlain, car</p>	<p>Partager aux membres du comité le certificat de décision</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p>
---	---	-------------------	----------------------------

<p>il s'agit d'un territoire provincial. Le territoire de l'APQ est soumis quant à lui à la réglementation fédérale.</p> <p>Q : On ne peut ignorer que le camionnage et la poussière causée par ces activités auront un impact sur la santé des gens qui se promènent le long de la promenade Champlain. Il est difficile d'arrimer le côté loisir de la promenade et le côté industriel.</p> <p>R : le représentant de l'APQ explique que dans le secteur de l'Anse au Foulon, le gros du trafic de marchandises s'effectue de navires à trains.</p> <p>Il mentionne également que l'APQ travaille actuellement sur le déploiement d'une trame verte sur ses différents secteurs. Des îlots végétaux qui seront positionnés stratégiquement sur son territoire industriel, administratif et récréotouristique. L'objectif est de végétaliser près de 4 hectares de terrain. La trame verte sera également présente à l'Anse au Foulon et viendra s'ajouter au projet de promenade portuaire du Foulon. Un projet de piste cyclable qui complétera la phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain. L'APQ a embauché le même architecte que celui de la Promenade Samuel-de-Champlain afin que les deux projets cohabitent bien ensemble.</p> <p><u>4) Données concernant la qualité de l'air</u></p> <p>Le représentant de l'APQ propose d'envoyer aux membres du comité un imprimé des tableaux de données de la qualité de l'air daté de la journée de la rencontre.</p> <p>M. Métivier rappelle que les résultats sont journaliers, qu'ils présentent la concentration de particules fines (PM2.5) prélevée depuis la station de suivi située dans Limoilou et que la mise à jour est effectuée toutes les 24 h.</p> <p>Mme Hamelin propose de créer sur le site web du CVAP un lien qui permet d'être redirigé directement sur la page de l'APQ dédiée à la gestion en continu de la qualité de l'air.</p> <p>Q : Avez-vous fait la comparaison entre la station Des Sables (Québec - secteur du</p>	<p>Créer un lien sur le site du CVAP qui redirige vers la page web du Port de Québec</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p>
---	--	-------------------	----------------------------

<p>Vieux-Limoilou) du MELCC et la station de l'APQ sur la 3^e avenue ? R : Non, car les instruments ne sont pas les mêmes. R : Seul le MELCC a le mandat de mesurer et de qualifier la qualité de l'air. L'APQ diffuse l'information concernant les PM2.5 car les particules fines peuvent avoir des conséquences sur la santé des gens. En ce sens, l'APQ adhère aux travaux entrepris par la DSP. Toutefois, l'APQ a mis un lien sur la section WEB de la qualité de l'air qui redirige les gens dans la section du MELCC qui traite de la qualité de l'air.</p> <p>Après discussion, le comité demande de produire un tableau comparatif qui permettrait de savoir rapidement ce qui est mesuré dans chaque station. Ce tableau pourrait être intégré aux documents d'assemblée. Il est proposé d'en faire la demande auprès de Mme Caroline Boiteau, représentante du MELCC et qu'elle explique les caractéristiques des deux stations et leurs différences.</p> <p>M. Hamelin rappelle que le comité a jusqu'au 15 avril pour transmettre au secrétaire les questions qui seront envoyées à Mme Boiteau.</p> <p>Pour terminer, le représentant de l'APQ précise que la Direction de santé publique aura accès aux données de la station située dans la communauté (3^e avenue, Limoilou). Ce partage se fera dans le cadre du projet scientifique <i>Mon environnement, ma santé</i> (MEMS).</p> <p><u>Visites des installations du port de Québec</u> Le représentant propose de fournir deux dates au mois de mai avec 4 plages horaires : 2 sur l'heure du lunch et 2 en fin de journée. Il serait également possible de prévoir deux dates entre le 15 et le 25 juin 2019 avec 4 plages horaires également.</p> <p>Q : il y aura-t-il des nouveaux éléments à visiter comme la capitainerie? R : Le représentant mentionne qu'il n'y a pas de nouvelles infrastructures à visiter depuis la dernière visite, rien ne s'est ajouter de nouveau. Mais il est toujours</p>	<p>Inclure le point concernant la comparaison entre la station Des Sables et la station de l'APQ sur la 3^e avenue à la liste de question destinée à Mme Caroline Boiteau, représentante du MELCC</p> <p>Faire un suivi auprès de l'APQ concernant la diffusion des tableaux de données de qualité de l'air</p> <p>Valider les dates des visites avec le représentant de l'APQ et envoyer au comité un doodle pour les visites générales et les visites spécifiques</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p> <p>Prochaine rencontre</p>
---	---	-------------------------------------	---

<p>pertinent de retourner visiter le terrain, ne serait-ce qu'une fois par année. il est également possible d'adapter la formule et de proposer des visites générales et des visites spécifiques</p> <p>Q : il serait également intéressant de voir vos routines de vigie afin de mieux les comprendre ? Qui surveille quoi ? Quelles sont les routines établies ?</p> <p>Le représentant de l'APQ estime qu'il faudra 2 heures pour compléter la visite.</p> <p>Recours collectif Un bref suivi est réalisé à ce sujet.</p>			
6. Suivi d'information du MELCC			
Le représentant du MELCC est absent.			
7. Suivi d'information Direction de santé publique			
<p>Le représentant de la DSP confirme qu'aucune plainte en lien avec le Port de Québec n'est à déplorer.</p> <p>Il poursuit avec le projet <i>Mon environnement, ma santé</i> (MEMS) et explique que l'équipe du projet est en pleine préparation pour la sortie de presse au cours de laquelle sera présenté l'ensemble des 4 livrables dont le bilan initial de la qualité de l'air extérieur et ses effets sur la santé.</p>	Envoyer le bilan préliminaire de la qualité de l'air extérieur aux membres du comité	Secrétaire	Prochaine rencontre
8. Correspondances reçues			
Aucune			
9. Autres sujets			

<p>Certification environnementale des installations portuaires de Québec</p> <p>Suite aux questionnements soulevés lors de la rencontre du 21 février, le comité repose plusieurs questions afin mieux comprendre les contexte législatifs du territoire portuaire de Québec, les standards de qualité et d'environnement qui sont appliqués par l'administration portuaire et les référentiels utilisés actuellement par l'APQ et les industries. Le comité aimerait également comprendre pourquoi l'APQ n'utilise pas ou n'applique pas la norme 14001 : 2015 pour ces propres installations et celles de ses locataires et pourquoi enfin le processus de certification n'est-il pas exécuté par des auditeurs externes.</p> <p>Des échanges ont lieu sur le sujet avec le représentant de l'APQ. Devant le niveau d'intérêt manifeste des membres du CVAP, le représentant suggère qu'une présentation sur le sujet soit effectuée par sa collègue en environnement lors d'une prochaine rencontre. Cette présentation comprendrait des points sur le système de gestion environnementale (SGE) et le processus de VCE.</p> <p>Q : Pourquoi dans ce cas ne pas appliquer directement la norme ISO ? R : Le représentant précise que chaque entité peut s'engager dans un processus de certification ISO 14001:2015. C'est le cas par exemple de Glencore ou QSL. De son côté , l'APQ demande à chaque entité du port de fournir une vérification de conformité environnementale (VCE) tous les trois ans. La VCE doit être réalisée par des auditeurs externes.</p> <p>En ce concerne l'Alliance verte, cet organisme a été créé par l'industrie maritime et il s'agit d'une entité indépendante par rapport au Port de Québec. En ce qui concerne le système d'audit développé par l'Alliance verte, il s'agit d'un système de cotations avec des niveaux à atteindre allant de 1 à 5. L'objectif est de valider les améliorations d'année en année et de ramener les bonnes pratiques au sein de la communauté de l'Alliance verte (les membres). Les performances des membres se retrouvent sur le site WEB de l'Alliance Verte et sont par le fait même publique.</p> <p>Pour conclure, M. Métivier ajoute que les membres adhèrent à ce système sur une base volontaire et que l'objectif principal est d'améliorer ses pratiques en continue</p>	<p>Ajouter un point de suivi à l'ODJ de la prochaine rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'Alliance verte • Présentation du SGE • Présentation VCE 	<p>Secrétariat</p>	<p>Prochaine rencontre</p>
--	--	--------------------	----------------------------

<p>et d'accéder à un réseau de partage des bonnes pratiques.</p> <p>La discussion se poursuit sur les rôles et les exigences de chacun. Ce sujet nécessitant plus d'informations, Mme Hamelin propose que l'Alliance verte présente son organisation, ses activités et fasse un suivi des actions qui ont été prises au cours des deux dernières années. Cela permettrait de mieux comprendre le rôle de l'Alliance verte. Il est aussi demandé à l'APQ de présenter son système de gestion environnementale (SGE) et le processus de vérification de conformité environnementale (VCE) auprès de ses locataires.</p> <p><u>Investissements records au port de Québec</u></p> <p>Q : Le comité fait part de ses inquiétudes quant aux impacts éventuels de la construction du nouveau terminal de croisière sur la qualité de l'air, à la pollution émise par les navires à quai et à l'augmentation du nombre de navires durant l'été et l'automne.</p> <p>R : Le représentant de l'APQ explique que le terminal actuel a été construit pour des escales de courte durée. De plus en plus, on a des opérations d'embarquement et de débarquement de passagers à Québec. Dans ce contexte, le terminal actuel ne suffit pas.</p> <p>En ce qui concerne les navires de croisière, le représentant de l'APQ parle de la réglementation ECA (Emission Control Area) qui est issu d'une collaboration du Canada et des États-Unis avec l'Organisation maritime internationale. Une zone de contrôle des émissions a ainsi été établie à 200 milles marins autour des côtes nord-américaines et impose des normes plus sévères sur les émissions provenant des grands navires, dont les pétroliers, les navires cargo et les navires de croisières. Ces navires ont l'obligation, lorsqu'ils naviguent à l'intérieur de la zone ECA, de faire l'utilisation d'un carburant plus propre avec un taux de soufre inférieur.</p> <p>M. Métivier répond aux différentes questions en expliquant que certains ports ont envisagé d'électrifier leurs quais, mais sans résultats significatifs. Il évoque d'autres solutions envisageables pour limiter les émissions des navires à quai. Le gaz naturel liquéfié (GNL) par exemple. Le Port de Québec collabore avec Gaz Métro dans le cadre d'un projet pilote (c'est en cours actuellement). Autre exemple, l'initiative</p>			
--	--	--	--

<p>rightship qui est un incitatif économique visant à mettre en vigueur une tarification spéciale et avantageuse pour attirer les armateurs et les lignes de croisières dont les navires sont performant du point de vue environnemental.</p> <p><u>Point concernant la gouvernance du comité</u> Q : La discussion se poursuit sur l’appréciation des résultats et des efforts en matière de mitigation et sur ce qui a été fait par le Port et/ou ses utilisateurs. Le comité demande si l’APQ est en mesure de quantifier les résultats après les investissements des dernières années, de présenter une liste des actions et de leurs résultats.</p> <p>Q : L’APQ voit-elle un changement de la qualité de l’air ? Il y a-t-il des résultats visibles après les investissements de ces dernières années ? R : Oui que ce soit au niveau des données issues des capteurs ou au niveau du nombre d’incidents répertoriés.</p> <p>La discussion se poursuit. Plusieurs questions sont posées pour savoir de quelle manière l’APQ fait le suivi de la situation, quels sont les programmes de suivi et comment sont mesurés les résultats des mesures de mitigation mises en place.</p> <p>Devant la complexité du sujet, la Présidente propose d’intégrer la question des programmes de suivis et des résultats à la présentation que fera l’APQ.</p> <p><u>Forum des croisières 2019</u> Le Forum aura lieu le 16 mai prochain. Le représentant de l’APQ propose que les gens du forum viennent rencontrer le Comité.</p>	<p>À ajouter dans le cadre d’une présentation de l’APQ le suivi sur les propres installations de l’APQ</p> <p>Faire un suivi à ce sujet auprès de l’APQ.</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine rencontre</p> <p>Prochaine rencontre</p>
<p>10. Calendrier des rencontres à venir</p>			

<p>La date de la prochaine rencontre régulière est le 21 mars 2019. La rencontre débutera à 19 : 00.</p>	<p>Faire parvenir la convocation et les invitations électroniques.</p> <p>Ajouter un point concernant le plan d'action 2019 à l'ODJ</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Avant la prochaine rencontre.</p>
11. Fin de la rencontre			
<p>Levée à 21 : 04</p>			